



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 9 DÉCEMBRE 2020

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2020.....	1
4	PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LES BIOGAZ.....	1
4.1	Vue d'ensemble – gestion des biogaz au site.....	1
4.2	Présentation/bilan des opérations chez EDL.....	2
4.3	Suivis environnementaux reliés aux biogaz.....	10
5	ACTIONS DE SUIVI	13
5.1	Désir manifesté pour une visite des installations.....	13
5.2	Dépôt de documents sur le page Web du Comité	13
5.3	Alternatives proposées par une firme externe – prétraitement des eaux de lixiviation	13
5.4	Résultats des tests d'odeurs.....	16
5.5	Déplacement des SSO.....	16
6	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL	16
6.1	Événement ponctuel – eaux de surface	16
7	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC	17
8	VARIA	18
8.1	Mise à jour sur l'avancement du projet de déménagement de la plateforme de compostage (RIADM) ..	18
9	CALENDRIER ANNUEL 2021	19
10	LEVÉE DE LA RÉUNION	19

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième et dernière rencontre du Comité de vigilance en 2020. Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur, la rencontre se déroule en format virtuel.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il est adopté et figure à l'annexe 2.

3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2020 est validé par les membres.

4 PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LES BIOGAZ

4.1 VUE D'ENSEMBLE – GESTION DES BIOGAZ AU SITE

En guise d'introduction, M. Desnoyers présente une vue d'ensemble de la gestion des biogaz au site de Lachute. Il rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques dans les cellules d'enfouissement.

Ces biogaz sont :

- Captés grâce à un réseau de puits verticaux et horizontaux installé au fur et à mesure de l'aménagement des cellules d'enfouissement ;
- Acheminés à une centrale électrique située sur le site pour être convertis en électricité, qui est ensuite revendue à Hydro-Québec.
 - Une torchère permet de brûler les biogaz au besoin, en cas d'arrêt momentané de la centrale pour son entretien, par exemple. La combustion du méthane contenu dans les biogaz permet de réduire leurs émissions de 20 à 25 fois.

Puis, il présente les rôles et responsabilités respectifs de la RIADM, de WM et de EDL en ce qui a trait à la gestion des biogaz au site, qui sont les suivants :

RIADM	WM	EDL	Englobe
<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre les partenaires et le Ministère de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivis environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et entretien du réseau de captage • Gestion des biogaz (valorisation et/ou combustion) • Suivis opérationnels 	N/A

4.2 PRESENTATION/BILAN DES OPERATIONS CHEZ EDL

M. Yves Thériault, directeur régional chez EDL, fournit des éléments de contexte concernant la gestion des biogaz au site, dont voici les faits saillants :

Encadrement règlementaire de la gestion des biogaz

- Par le REIMR (*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*), notamment les articles 32 et 62.
- Entraîne une obligation de capter les biogaz et de les gérer; leur valorisation sous forme d'électricité n'est toutefois pas obligatoire.

Description du réseau de captation du lieu d'enfouissement

- Le réseau de captation des biogaz est aménagé graduellement, au fur et à mesure que la construction d'une cellule est réalisée, et ce, sous deux formes :
 - ◆ Installation de tranchées horizontales au fur et à mesure que les matières sont enfouies dans une cellule, pour capter les biogaz dès qu'ils sont générés.
 - ◆ Forage de puits verticaux, à une profondeur d'environ 30 mètres, une fois le recouvrement final complété.
- Le réseau de tranchées et de puits est relié à une conduite d'aspiration centrale, afin que les biogaz soient acheminés jusqu'à la centrale électrique.

Des plans permettant de visualiser le réseau de captage sont présentés. On y voit notamment une représentation du rayon d'action de chaque puits vertical, l'objectif étant d'agir, de cette façon, sur l'ensemble du lieu d'enfouissement.

Description de la centrale électrique, localisée sur la propriété

- La capacité de la centrale est d'environ 11 MW, ce qui est suffisant pour alimenter 7800 habitations, ou pour compenser les émissions 83 250 voitures.
- À la centrale, un traitement est réalisé pour réduire significativement la concentration des biogaz en H₂S, un gaz dommageable, à la fois pour l'environnement et pour les équipements

utilisés. Le rejet, l'acide sulfurique, est exporté trois fois par semaine, afin d'être valorisé dans des usines de pâtes et papiers.

Suivis opérationnels en lien avec le réseau de captage

- EDL est tenu de réaliser, au moins une fois par mois, un suivi de différents paramètres directement aux puits (méthane, oxygène, température).
- L'entreprise continue à travailler à l'implantation d'un logiciel informatique pour faciliter le suivi des puits de captage (utilisation complète prévue d'ici environ 6 mois)

Bilan de la valorisation des biogaz

Le bilan des volumes de biogaz valorisés en 2020 est présenté, en le comparant aux deux années précédentes.

On y note que la quantité de biogaz valorisés était plus élevée en 2020. Le débit de biogaz valorisé était également plus élevé en 2020, ce qui signifie qu'EDL parvient à capter une plus grande quantité des biogaz générés par le site, pour ensuite les gérer adéquatement (en les valorisant ou en les brûlant).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous avez mentionné que EDL doit détruire 98 % des composés organiques autres que le méthane. Quels sont les autres composés organiques présents dans le biogaz?</i>	<p>M. Thériault explique que le biogaz est composé d'environ 50 à 60 % de méthane, de 30 % de CO₂, de 1 % d'oxygène, d'un peu d'azote et d'autres composés.</p> <p>Parmi ces autres composés, on trouve notamment des siloxanes (issus de la décomposition du silicone), qui doivent être détruits avant que les biogaz ne soient acheminés aux moteurs de la centrale.</p>
<i>Comment arrivez-vous à démontrer le respect de la norme de 98 %?</i>	<p>M. Thériault répond qu'un échantillonnage est réalisé chaque année à la torchère. Le plus récent échantillonnage a été réalisé à l'été 2020 (il était prévu en mars, mais a dû être reporté en raison de la COVID-19). Le prochain sera réalisé sous peu.</p> <p>Lors de ces campagnes, la torchère est mise en fonction pendant une période de 24 heures afin de vérifier son efficacité thermique.</p> <p>Il suggère de fournir ces données aux membres s'il y a de l'intérêt.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>À votre connaissance, au cours des dernières années, est-ce que ces échantillonnages ont démontré des enjeux reliés à la torchère?</i></p>	<p>M. Thériault répond que depuis que EDL opère les installations, soit depuis trois ans, aucun problème n'a été relevé. La torchère est relativement neuve et elle est hautement efficace.</p>
<p><i>Avant l'arrivée de EDL au site, une autre torchère, qui n'était pas à flamme invisible, était en fonction au site. À ce moment, on ne pouvait nous garantir que la torchère était très efficace : c'est d'ailleurs pour cette raison que la nouvelle torchère a été acquise.</i></p> <p><i>Est-ce que l'ancienne torchère est encore fonctionnelle?</i></p>	<p>M. Thériault confirme qu'elle est encore opérationnelle, mais qu'elle n'est pas utilisée. EDL n'est pas autorisé à l'utiliser, sauf en cas d'urgence.</p> <p>Il suggère de vérifier si la nouvelle torchère aurait la capacité de gérer l'ensemble des biogaz du site si ceux-ci n'étaient pas valorisés et de revenir au Comité à ce sujet.</p>
<p><i>De mémoire, des tests sont réalisés sur les émanations des torchères.</i></p> <p><i>Y a-t-il des normes à respecter?</i></p>	<p>M. Thériault confirme que oui : il s'agit en fait de l'échantillonnage annuel duquel il était question plus tôt dans la rencontre.</p> <p>Il réitère pouvoir revenir au Comité avec les résultats de la dernière campagne, tout en confirmant que les normes sont respectées.</p>
<p><i>Je prends note de ce suivi!</i></p>	<p>M. Craft propose que ce suivi soit ajouté aux prochaines rencontres thématiques sur les biogaz.</p>
<p><i>Est-ce qu'un feu souterrain a déjà eu lieu au lieu d'enfouissement de Lachute?</i></p>	<p>M. Thériault répond qu'à sa connaissance, non. Il a déjà eu connaissance de tels événements aux États-Unis.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que cela n'est pas arrivé depuis que WM est au site, et précise que ces éléments sont vérifiés.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les puits verticaux sont-ils forés jusqu'au pied de la cellule?</i>	<p>M. Thériault répond que des coordonnées géographiques sont collectées pour s'assurer que les puits ne perforent pas le fond de la cellule. Il n'a toutefois pas l'information sur la profondeur exacte des puits.</p> <p>M. Desnoyers ajoute qu'aux autres sites de WM, les puits sont forés le plus près possible du fond, en conservant une zone tampon pour ne pas perforer le fond.</p> <p>M. Craft demande si la profondeur des puits au site de Lachute est standard. M. Thériault confirme que oui.</p>
<i>Vous avez mentionné que la conduite principale ceinture maintenant le site. Avez-vous seulement ajouté de nouvelles conduites, ou vous avez augmenté la puissance d'aspiration?</i>	M. Thériault précise qu'EDL a procédé au prolongement de la conduite principale.
<i>De quoi dépend la distance entre les puits de captage des biogaz? Est-elle toujours la même, ou cela dépend de la quantité de déchets?</i>	<p>M. Thériault répond qu'il s'agit d'optimiser l'agencement de puits en s'assurant de couvrir l'ensemble de la superficie (selon le rayon d'action des puits).</p> <p>Il y a de 30 à 50 mètres entre chacun des puits.</p>
<i>Est-ce que le ministère exige un minimum de puits?</i>	M. Thériault répond que les exigences du ministère portent sur le résultat, soit sur les résultats des relevés de méthane en surface. Il ne croit pas qu'une réglementation précise porte sur le nombre de puits.
<i>Donc vous devez démontrer que les normes sont respectées, ou vous adapter pour y arriver.</i>	M. Thériault confirme.
<i>Il y a une grande variabilité entre les puits au niveau des concentrations de H₂S. Est-ce normal?</i>	M. Thériault explique que le H ₂ S à chaque puits ne constitue pas un indicateur significatif pour EDL, donc ces données ne font pas l'objet d'un important suivi. Certains secteurs du site sont très riches en H ₂ S, d'autres, moins.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>De mémoire, vous avez un procédé pour évacuer le H₂S?</i>	M. Thériault confirme. Il précise qu'une mesure du H ₂ S est réalisée à la centrale : c'est cette donnée (le total de tous les puits) qui a une incidence, et non pas la mesure individuelle pour chaque puits.
<i>C'est donc l'oxygène que vous surveillez plus attentivement à chacun des puits.</i>	M. Thériault valide. Il ajoute que les puits ne sont pas calibrés pour le H ₂ S, donc les données des puits individuels ne sont pas nécessairement précises, même si cela donne une indication.
<i>Quelle est la fréquence des suivis opérationnels aux puits?</i>	M. Thériault répond que le suivi officiel est réalisé une fois par mois, pour envoi au ministère. Cela dit, une vérification est réalisée quotidiennement, quelques puits à la fois. Il précise que plus la cellule est vieille, plus la quantité d'oxygène est stable d'un relevé à l'autre.
<i>Vous valorisez plus de biogaz qu'avant, mais vous en brûlez également de plus en plus d'année en année. Pourquoi?</i>	M. Thériault répond que la torchère a dû être utilisée en février et mars 2020, en raison d'équipements en rupture de stock nécessaires au fonctionnement de la centrale.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans le passé, à ma demande, le Comité était notifié, sous la forme d'un avis d'odeur, lorsque la torchère était en fonction.</i></p> <p><i>Y a-t-il un intérêt des membres pour que cela soit fait à nouveau?</i></p>	<p>M. Craft demande si une hausse des odeurs a été constatée lorsque la torchère est en fonction.</p> <p>Le membre confirme que cela est le cas. Il lui semble aussi important, comme membre du Comité, d'être informé de l'état du fonctionnement de la centrale (entretien, pannes, etc.).</p> <p>M. Craft demande si cette pratique pourrait être mise en place, possiblement pour une courte période, afin de vérifier s'il y a une corrélation.</p> <p>M. Thériault explique qu'en principe, l'utilisation de la torchère ne devrait pas générer d'odeurs. Puisque les odeurs semblent avoir diminué au cours des dernières années, il se demande si les odeurs sous l'ancien exploitant peuvent avoir été liées, au contraire, à un manque d'utilisation de la torchère.</p>
<p><i>Quelle est l'utilisation de la torchère dans une semaine typique?</i></p>	<p>M. Thériault indique que cela varie beaucoup : la torchère n'est pas utilisée toutes les semaines, mais il y a des périodes de quelques jours où elle peut être utilisée en continu, notamment pour l'entretien de la centrale.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez peut-être raison à l'effet que la torchère était, avant, sous-utilisée.</i></p> <p><i>Pourrait-on établir un nombre minimum d'heures à partir duquel les membres recevraient un avis?</i></p>	<p>M. Thériault répond que oui, cela pourrait être testé à court terme pour vérifier s'il y a corrélation avec les odeurs.</p> <p>Mme Caillaud rappelle que les heures d'utilisation de la torchères sont incluses aux rapports mensuels envoyés au ministère, et transmis aux membres avec les convocations aux réunions.</p> <p>M. Craft suggère d'acheminer ces rapports mensuellement plutôt qu'à chaque trimestre. Ainsi, il sera possible de vérifier si des signalements d'odeurs ont été réalisés pendant les mêmes périodes.</p> <p>M. Thériault réitère des avis seront aussi acheminés aux membres en cas d'utilisation de la torchère (et ce, pendant une courte période, afin de vérifier s'il y a corrélation avec la présence d'odeurs).</p>
<p><i>Quelle est la capacité maximale de valorisation des biogaz?</i></p>	<p>M. Thériault répond ne pas avoir le volume précis, mais réfère à la diapositive où il est question du débit.</p>
<p><i>Avez-vous en main une évaluation théorique de la quantité de biogaz que le site devrait générer chaque année?</i></p>	<p>M. Thériault répond que des calculs ont été réalisés au moment de la conception de la centrale, mais qu'il n'a pas les données en main. Il demande si la RIADM les a de son côté.</p> <p>M. Craft demande si les études en question sont publiques.</p> <p>Mme Daezli répond que les études ne sont pas en ligne, mais que Kruger, l'ancien propriétaire, les avait.</p> <p>M. Thériault indique qu'il prend note de la demande et vérifiera s'il a accès à ces données.</p> <p>M. Lamarche ajoute qu'en faisant un parallèle avec le processus de biométhanisation, il serait possible de faire l'estimation.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>À l'époque, Kruger avait fait une demande de certificat d'autorisation pour augmenter la capacité de la centrale. Il y avait eu des audiences publiques à ce sujet.</i></p> <p><i>Sachant que, selon la figure à l'écran, les débits de biogaz tendent à augmenter, est-ce que EDL a l'intention d'agrandir?</i></p>	<p>M. Thériault répond que cela n'est pas envisagé à court terme.</p> <p>Mme Daezli précise que Kruger avait obtenu l'autorisation pour aller de l'avant avec l'agrandissement. Cela dit, le projet n'avait pas eu lieu, sachant que la quantité de gaz captée n'était pas suffisante (environ 7-8 MW, sur une capacité de 15-16 MW).</p>
<p><i>Est-ce que le certificat d'autorisation est encore valide?</i></p>	<p>M. Thériault répond que oui. Il précise que les efforts sont plutôt consacrés à optimiser les opérations à la centrale, et qu'il n'y a pour le moment pas d'intérêt à ajouter des moteurs. Cela pourrait être évalué, éventuellement, si les quantités de biogaz requises étaient disponibles, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.</p> <p>Considérant la grande quantité d'information partagée, M. Craft suggère de préparer une présentation à part entière sur la centrale lors d'une rencontre subséquente.</p> <p>Mme Daezli demande de quelle façon les courbes de génération des biogaz seront affectées par l'interdiction d'enfouir les matières organiques.</p> <p>M. Thériault confirme que cela aura un effet, mais qu'il n'a pas les données précises en main.</p>
<p><i>Comment expliquez-vous que les quantités de H₂S soient atypiquement élevées au site de Lachute?</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que l'enfouissement de résidus de fines de construction (c'est-à-dire de gypse) est la principale cause de H₂S. Depuis son arrivée au site, en 2013, WM a une politique interne lui interdisant de recevoir ce type de résidus. Ainsi, les concentrations sont reliées à un historique, et non plus aux pratiques actuelles.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le gypse n'est pas enfoui, mais est-il utilisé comme matériel de recouvrement journalier?</i>	M. Desnoyers confirme que non. WM assure une vigilance pour valider l'absence de gypse dans les matériaux de construction utilisés pour le recouvrement journalier.

ACTIONS DE SUIVI :

- Vérifier si la nouvelle torchère aurait la capacité de gérer l'ensemble des biogaz du site si ceux-ci n'étaient pas valorisés (EDL)
- Lors de la prochaine rencontre thématique sur les biogaz, présenter les résultats de l'échantillonnage annuel aux torchères (EDL)
- Préciser la profondeur à laquelle sont forés les puits de captage (EDL)
- Acheminer les rapports d'utilisation de la torchère mensuellement aux membres (plutôt qu'à chaque trimestre) (EDL)
- Acheminer des avis aux membres en cas d'utilisation plus importante de la torchère (EDL)
- Vérifier si une évaluation théorique de la quantité de biogaz générés chaque année est disponible, et si ces données sont également disponibles en considérant l'interdiction d'enfouissement des matières organiques (EDL)
- Prévoir une présentation thématique sur la centrale électrique (EDL)

4.3 SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIES AUX BIOGAZ

M. Desnoyers rappelle que WM est responsable de réaliser les suivis environnementaux liés aux biogaz.

Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM, brosse un portrait de ces suivis environnementaux, pour lesquels les membres reçoivent les résultats chaque trois mois.

Niveaux d'eau et concentrations de méthane - puits de surveillance des biogaz

Les puits de surveillance sont localisés à l'extérieur des cellules, afin de vérifier que les biogaz ne s'échappent pas.

Quatre fois par année, tel qu'exigé par le REIMR, WM vérifie différents paramètres afin d'assurer une pleine efficacité du système de gestion des biogaz. En particulier, un suivi est réalisé au niveau de la concentration de méthane, qui ne doit pas excéder 1,25 %. Les quatre dernières campagnes démontrent des concentrations variant entre 0 et 0,1 %.

Bâtiments et installations

Les concentrations de méthane sont également mesurées dans les bâtiments et installations, afin de vérifier le respect de la norme de 1,25 %.

Aucun dépassement n'a été noté au cours de la dernière année.

Il arrive que des concentrations soient notées, sans que les normes ne soient dépassées. Dans ces cas, WM cherche à identifier la source des dépassements (souvent, certains solvants entreposés par les garages – lorsqu'on s'en éloigne, les concentrations diminuent).

Relevés de surface

Trois fois par année, tel qu'exigé par le REIMR, un technicien effectue un quadrillage complet du site afin de collecter les concentrations de méthane à 15 cm du sol. La norme à respecter est de 500 ppm.

Les résultats des deux dernières campagnes sont présentés :

- Lors de la campagne d'été 2020, 20 dépassements ont été notés, sur un total de 1716 données collectées.
- Lors de la campagne d'automne 2020, 17 dépassements ont été notés, sur un total de 1457 données collectées.

Mme Caillaud explique qu'en cas de dépassement, WM investit pour en identifier la cause et pour mettre en place un plan correctif s'il y a lieu, en se concentrant sur les points de dépassement récurrents et sur les dépassements plus importants (2000 ppm et plus).

M. Thériault ajoute qu'à la suite de la campagne d'été, un nouveau puits vertical a été foré près du talus au bas du relevé (il n'est pas possible de forer un puits dans un talus). Grâce au rayon d'action des puits, EDL s'attend à voir une amélioration de la situation à cet endroit dans le prochain relevé de surface, au printemps 2021.

Enfin, Mme Caillaud présente le bilan des résultats obtenus depuis un an. On y observe qu'en moyenne, les concentrations des points de dépassement étaient moins élevées en 2020 qu'en 2019.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les puits de suivi des biogaz sont les mêmes que pour le suivi de la qualité des eaux?</i>	Mme Caillaud répond qu'il s'agit de puits distincts, localisés à l'extérieur des cellules. M. Desnoyers rappelle que ce suivi vise à s'assurer de l'absence de migration de biogaz à l'extérieur de la zone de dépôt.
<i>Si vous notiez des dépassements au niveau du pourcentage de méthane dans les puits, quelles seraient les interventions possibles?</i>	Mme Caillaud indique qu'une communication serait réalisée auprès de EDL. M. Thériault ajoute que la réaction serait la même qu'en cas de dépassement au niveau des émissions de surface, soit une investigation pour identifier la cause.
<i>Est-ce que cela est déjà arrivé?</i>	M. Desnoyers répond qu'à sa connaissance, non.
<i>Concernant les relevés de surface, est-ce que vous continuez à investiguer la cause de chacun des dépassements?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Le rapport est acheminé à EDL dès sa réception. Plusieurs vérifications sont ensuite effectuées, notamment sur l'état du recouvrement (présence de fissures, de trous de marmottes, etc.). Si rien n'est pas à signaler, les partenaires évaluent s'il est possible de maximiser la captation.
<i>Quelles causes avez-vous pu identifier aux dépassements depuis trois ans?</i>	M. Desnoyers répond que les causes peuvent varier, mais qu'elles incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Le recouvrement final à optimiser (la qualité ou l'âge de l'argile peuvent avoir une incidence) • Des bris ponctuels sur le réseau de captation • Le captage à optimiser
<i>Pourquoi n'est-il pas possible de forer un puits dans un talus?</i>	M. Thériault indique qu'il s'agit d'une question d'accès au puits en lien avec la taille des équipements, ainsi que de sécurité (en hiver et lors des jours de pluie).

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 DESIR MANIFESTE POUR UNE VISITE DES INSTALLATIONS

M. Desnoyers rappelle qu'en raison de la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser de visite des installations depuis que le Comité a accueilli de nouveaux et de nouvelles membres.

Il souligne toutefois être en mesure d'organiser des visites individuelles si les membres en expriment le souhait. Il est possible de le contacter pour prendre rendez-vous à cet effet.

5.2 DEPOT DE DOCUMENTS SUR LE PAGE WEB DU COMITE

M. Desnoyers confirme que la page Web consacrée au Comité a bien été mise en place sur le site de la RIADM, et que les comptes rendus validés et les alertes odeurs en vigueur y sont déposés.

5.3 ALTERNATIVES PROPOSEES PAR UNE FIRME EXTERNE – PRETRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

Mme Andrea Daezli, directrice générale de la RIADM, présente les grandes lignes du rapport d'une firme externe ayant évalué les options pour améliorer le prétraitement des eaux de lixiviation.

Elle rappelle que le principal enjeu est l'impossibilité de traiter l'azote ammoniacal en hiver, puisque le traitement disponible nécessite une température minimale de 14 degrés Celsius. Les lixiviats sont alors accumulés dans les bassins, ce qui pose un défi, puisque la Ville impose des restrictions au niveau des quantités à recevoir.

Cette situation engendre des dépassements des charges maximales fixées dans l'entente avec la Ville au niveau des eaux pompées vers ses installations.

Dans son audit, la firme externe a identifié les différentes problématiques liées au traitement et une solution qui pourrait être mise en place à court terme, par la mise à niveau du système actuel.

Cette solution aurait pour avantages de ne pas comporter des travaux trop importants, tout en allongeant d'environ 30 à 45 jours par année la période de traitement. Elle ne permettrait toutefois pas de procéder à un traitement toute l'année.

La RIADM envisage mettre en place cette solution pour évaluer son impact. Une autre rencontre est prévue avec la firme externe pour évaluer des options à plus long terme.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En hiver, pourquoi l'eau des bassins n'est-elle pas chauffée avec l'énergie disponible au site?</i>	<p>Mme Daezli répond que cette option a été envisagée dans le passé. Toutefois, la quantité d'énergie qui serait requise est trop importante, en raison de la grande superficie des bassins (ce qui entraîne une grande perte énergétique).</p> <p>Elle suggère d'acheminer aux membres la présentation de la firme Alphard, dont une portion traite précisément de cet aspect (quantité de kW/h nécessaire pour maintenir les eaux à la température requise en tout temps).</p>
<i>Vous avez mentionné que les problèmes du système de traitement actuel concernent l'alcalinité et l'aération. Allez-vous ajouter un aérateur?</i>	<p>Mme Daezli explique que la problématique est surtout liée au manque d'aération dans le premier bassin (bassin de rétention), où les eaux restent une soixantaine de jours. Des aérateurs seraient déplacés à cet endroit afin de remédier à la situation.</p> <p>En ce qui a trait à l'alcalinité, elle explique qu'il ne s'agit pas de la principale problématique.</p>
<i>Je n'ai pas eu de réponse claire à ma question. J'aimerais avoir accès au rapport de la firme Alphard.</i>	Mme Daezli confirme que le rapport sera acheminé.
<i>Cela me surprend d'entendre que les principaux problèmes concernant l'aération et l'alcalinité. Il ne s'agit pas de problèmes d'une haute complexité technique.</i>	Mme Daezli répond que le traitement ne pourrait pas se maintenir l'hiver, et ce, même si l'alcalinité était optimale.
<i>Quel est l'échéancier pour la mise en œuvre du projet?</i>	Mme Daezli estime que des améliorations au système pourront débuter dans environ deux mois.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui guidera le choix d'une solution? Est-ce une question de fonds, de ressources, de compétence technique?</i>	Mme Daezli répond que si elle décidait d'aller de l'avant avec une nouvelle usine, la RIADM irait en appel d'offres. Elle évoque différentes solutions qui pourraient être envisagées à long terme, si la mise à niveau des bassins n'a pas un impact suffisant.
<i>Avez-vous déjà déterminé le financement disponible?</i>	Mme Daezli indique que la RIADM a l'intention de régler cet enjeu et qu'elle mettra les sommes nécessaires. M. Craft demande si un point statutaire sur l'évolution du projet pourrait être ajouté aux prochaines réunions. Mme Daezli confirme que oui.
<i>Je vous conseille de voir avec la Ville de Lachute si l'azote ammoniacal pourrait être traité de leur côté. Par ailleurs, il y a d'autres technologies que la nanofiltration pour traiter l'azote ammoniacal.</i>	Mme Daezli prend note de ces suggestions.
<i>Avec la solution court terme proposée, quels sont les gains anticipés au niveau du traitement?</i>	Mme Daezli indique que cela pourra être évalué en faisant le suivi de cette solution.

ACTIONS DE SUIVI :

- Acheminer le rapport complet de la firme Alphard aux membres (RIADM)
- Ajouter un point statutaire aux ordres du jour concernant l'évolution du projet d'amélioration du système de prétraitement des eaux (RIADM)
- Vérifier si la Ville de Lachute serait en mesure de traiter l'azote ammoniacal de son côté (RIADM)
- Faire un suivi des gains obtenus au niveau du prétraitement des eaux grâce à la solution mise en place à court terme (RIADM)

5.4 RESULTATS DES TESTS D'ODEURS

M. Benoit Lamarche indique qu'une modélisation d'odeurs pour l'ensemble du site est en voie d'être finalisée. Elle sera présentée aux membres lorsqu'elle sera prête.

5.5 DEPLACEMENT DES SSO

Mme Audrey David, adjointe technique – Sols matériaux environnement chez Englobe, indique que le déplacement de la pile de SSO a été complétée dans les délais prévus. Elle présente quelques photos illustrant les travaux, et suggère de présenter une photo finale lors du prochain comité.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les membranes utilisées sont du même type que celles qui sont utilisées pour le recouvrement des cellules d'enfouissement?</i>	Mme David explique qu'il s'agit d'un plastique épais, stabilisé par des bacs de sable et de béton. M. Craft valide que leur fonction est de s'assurer que les précipitations ruissellent, ce que Mme David confirme.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter une photo illustrant la position finale de la pile de SSO après son déplacement (Englobe)

6 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Tel que convenu avec le Comité, seuls les faits saillants du suivi environnemental sont présentés lors de la rencontre. L'information complète a été transmise par courriel aux membres, et les résultats seront analysés plus en profondeur lors des rencontres thématiques à cet effet.

6.1 ÉVÉNEMENT PONCTUEL – EAUX DE SURFACE

Mme Caillaud indique que lors du dernier relevé des eaux de surface, un dépassement de la norme en zinc a été noté à l'un des points (PL-1).

Sur réception du résultat, WM a procédé à un nettoyage de l'entièreté du système et a collecté un échantillon additionnel, qui a démontré un retour à la normale. Ces résultats ont été partagés au ministère, qui n'a demandé aucun suivi additionnel. L'équipe de WM restera toutefois vigilante à ce sujet.

M. Craft demande si un suivi aux membres sera réalisé concernant ce point spécifique (PL-1) lors de la prochaine campagne. Mme Caillaud confirme que oui.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la prochaine campagne d'échantillonnage des eaux de surface, effectuer un suivi au membre sur les résultats obtenus au point PL-1

7 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

M. Desnoyers indique qu'aucun signalement n'a été reçu pendant la période de août à octobre 2020.

Par ailleurs, une visite officielle du ministère a eu lieu le 2 septembre dernier. Aucune recommandation précise n'a été formulée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère avise WM avant de venir au site?</i>	M. Desnoyers indique qu'à sa connaissance, le ministère ne s'est jamais présenté au site de Lachute à l'improviste.
<i>Quelle est la fréquence des visites du ministère?</i>	M. Desnoyers répond que le nombre de visites est variable. En principe, le ministère devrait réaliser annuellement quatre visites.
<i>En quoi consistent les visites du ministère?</i>	M. Desnoyers répond que le ministère effectue une tournée des installations. S'il y a lieu, il émet ensuite des recommandations.
<i>Qu'est-ce que le ministère est en mesure de signaler avec des visites comme celles-là?</i>	M. Desnoyers fournit quelques exemples : matériaux qui ne sont pas au bon endroit, déchets non recouverts, odeurs particulières à l'approche du site, coulisses de lixiviat à l'extérieur.
<i>J'espère que les partenaires ne camouflent pas les enjeux avant que le ministère ne se présente.</i>	M. Desnoyers confirme que non, et précise que les visites ont généralement lieu dès le lendemain du préavis.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la RIADM est présente lors de la visite?</i>	M. Desnoyers répond que non : le ministère communique directement avec WM, en tant que gestionnaire du site, pour prendre rendez-vous.
<i>Qui représente le ministère lors de ces visites, est-ce M. Bélanger?</i>	M. Desnoyers confirme.
<i>Combien de visites sont réalisées annuellement au site de WM à Sainte-Sophie?</i>	M. Desnoyers répond que comme pour le site de Lachute, deux visites du ministère ont eu lieu cette année au site de Sainte-Sophie. Il précise que les deux sites sont encadrés par la même direction régionale du ministère. M. Craft note qu'il y a plusieurs questions à ce sujet et souligne que les membres peuvent, s'il y a de l'intérêt, les inscrire et les acheminer directement au ministère via le président du Comité.
<i>Cela est très gentil de le mentionner. Nous avons dû passer par le Protecteur du citoyen lorsque nous avons voulu le faire dans le passé. C'est beaucoup plus transparent maintenant.</i>	

8 VARIA

8.1 MISE A JOUR SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE DEMENAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (RIADM)

Mme Daezli indique que la RIADM a reçu une deuxième série de questions de la part du ministère, concernant principalement :

- Risques d'odeurs (calculs, modélisation)
- Opérations et devis de compostage

La RIADM prévoit déposer les réponses au ministère le 17 décembre prochain.

9 CALENDRIER ANNUEL 2021

M. Desnoyers présente les dates proposées pour 2021 :

- 11 mars
- 10 juin
- 9 septembre
- 9 décembre

10 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

M. Lamarche en profite pour souligner la présence pour la première fois de Jean-Christian Brisson, directeur adjoint pour la région de Montréal, qui s'est joint à l'équipe d'Englobe au début 2020.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21 h 40.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion